

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/11/22/2019015605/justel>

Dossier numéro : 2019-11-22/03

Titre

22 NOVEMBRE 2019. - Décret modifiant divers décrets, en ce qui concerne la modification du droit d'inscription

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2019 page : 111242

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Art. 1

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions modificatives

[Section 1re.](#) - Modification du décret du 17 mai 2019 portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, du Code de l'Enseignement secondaire du 17 décembre 2010 et de la Codification de certaines dispositions relatives à l'enseignement du 28 octobre 2016, en ce qui concerne le droit d'inscription

Art. 2-7

[Section 2.](#) - Modification du décret relatif à l'enseignement fondamental

Art. 8-9

[Section 3.](#) - Modification du Code de l'Enseignement secondaire

Art. 10-12

[CHAPITRE 3.](#) - Entrée en vigueur

Art. 13

Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Disposition introductive

Article [1er.](#) Le présent décret règle une matière communautaire.

[CHAPITRE 2.](#) - Dispositions modificatives

[Section 1re.](#) - Modification du décret du 17 mai 2019 portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, du Code de l'Enseignement secondaire du 17 décembre 2010 et de la Codification de certaines dispositions relatives à l'enseignement du 28 octobre 2016, en ce qui concerne le droit d'inscription

[Art. 2.](#) Dans l'article II.1 du décret du 17 mai 2019 portant modification du décret du 25 février 1997 relatif à